

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 883

présenté par

M. Renault

à l'amendement n° 447 de M. Nury

APRÈS L'ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« définitive »

le mot :

« irréversible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.